

NOMBRE DE MEMBRES		
Conseillers en exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
27/08/2020

Objet de la délibération
<b>Salle polyvalente Tarifs vaisselle et divers</b>

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMPS**

\*\*\*\*\*

Séance du 03 septembre 2020

\*\*\*\*\*

Le trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, Cindy BARBÉ, Romain HEMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : David BLONDIN, Hélène LARBI, Jérôme MAILLARD,  
Absent : Néant

Pouvoirs : Hélène LARBI donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX ; Jérôme MAILLARD donne pouvoir à Denis ROUTIER.

Monsieur Denis ROUTIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu la délibération en date du 04 décembre 2007 fixant les tarifs de remplacement de la vaisselle et divers,

Monsieur le Maire expose que les tarifs de la vaisselle et de divers matériels ont subi des augmentations et qu'il faut réajuster les prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrêté comme suit les tarifs de remplacement de la vaisselle et divers remise au locataire en cas de disparition, de casse ou de détérioration :

- Verre	2,00 €
- Assiette	3,80 €
- Sous-tasse	2,50 €
- Tasse à café	4,50 €
- Fourchette	2,50 €
- Couteau	2,90 €
- Cuillère	2,40 €
- Coupe à sorbet	4,60 €
- Compotier	4,60 €
- Corbeille à pain	4,70 €
- Saucière	7,60 €
- Plat	11,50 €
- Soupière	13,30 €
- Pot à eau	6,00 €
- Scie à pain	9,50 €
- Couteau à viande	25,00 €
- Louche	12,00 €
- Ecumoire	18,00 €
- Cafetière inox	35,00 €
- Plateau	10,00 €
- Table	220,00 €
- Chaise	40,00 €

Tout ustensile, matériel ou objet à remplacer fera l'objet d'un titre de recettes.

Fait et délibéré en séances, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Charles VITAUX